



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

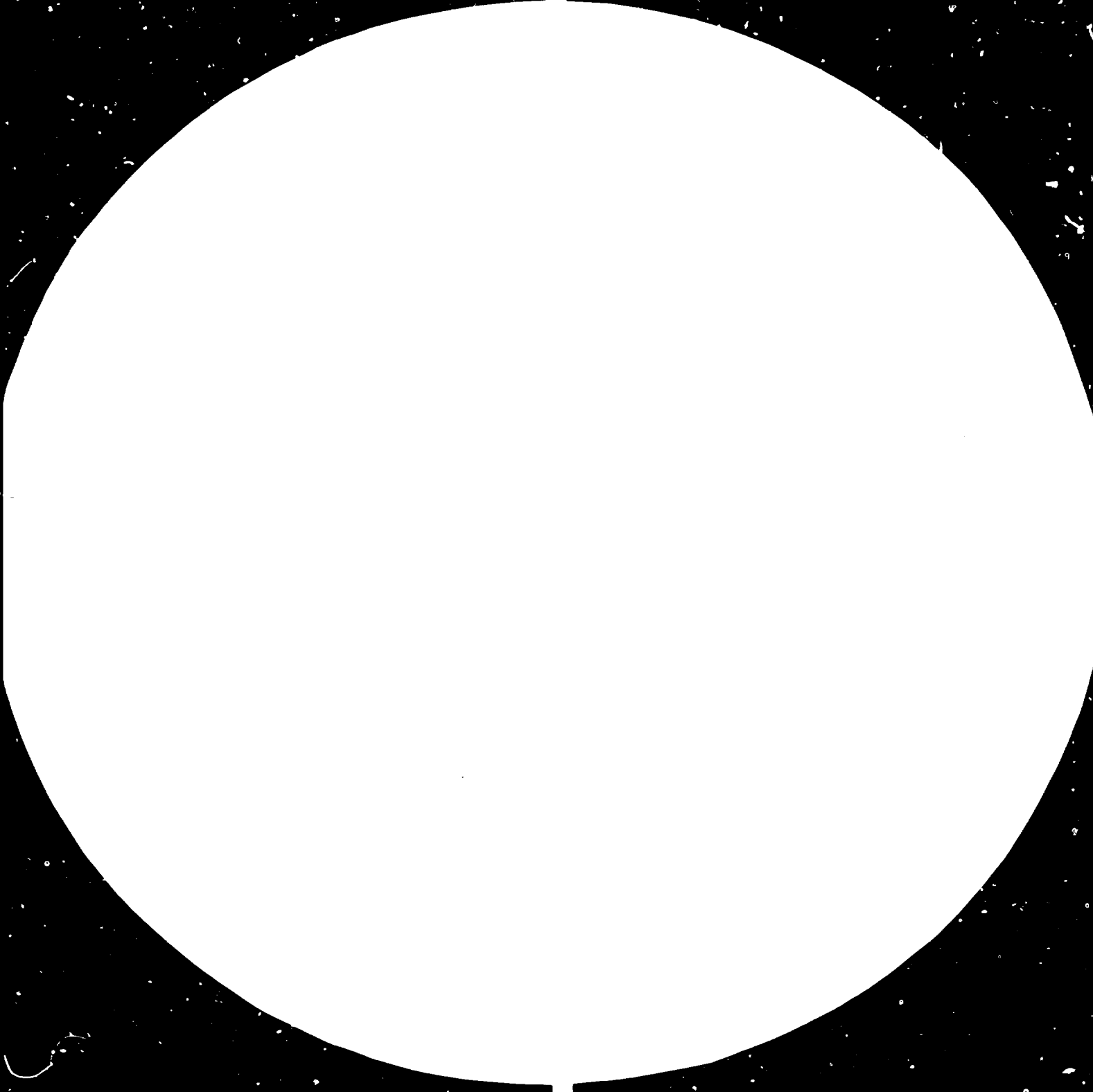
FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org





16



MIKROPR. Resolution, 11.3 cm/M

11.3 cm/M = 113000 lines/cm



10002-F



Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Distr. LIMITEE

ID/WG.324/5

2 septembre 1980

Original : FRANCAIS

Réunion mondiale préparatoire à la première
Réunion de consultation sur l'industrie
des biens d'équipement

Varsovie (Pologne), 24-28 novembre 1980

ARRANGEMENTS CONTRACTUELS A LONG TERME
EN VUE DE LA PRODUCTION DE BIENS D'EQUIPEMENT*

Document établi par
le Service des négociations,
Division de la coordination des politiques

* Question No 3.

Ce document n'a pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.

Avant d'aborder nos propositions en matière d'arrangement industriel à long terme, il importe de situer notre démarche dans l'évolution en cours des relations économiques et de préciser les objectifs de notre approche dans les différentes tentatives actuelles de rééquilibrage entre le Nord et le Sud. Cet éclairage nous permettra alors de saisir la portée des arrangements industriels et de mettre en lumière les objectifs de nos propositions.

Les axes de recherche :

L'évolution historique des relations économiques internationales montre une corrélation étroite entre le développement des échanges et l'apparition de nouveaux produits, de nouveaux débouchés, de nouveaux usages commerciaux ou de nouvelles modalités financières. Lorsqu'on observe de ce point de vue la nouvelle décennie, nous constatons un brusque développement du commerce international témoignant des nouvelles possibilités monétaires et commerciales des pays en voie de développement et des pays industrialisés. L'augmentation du volume des échanges a été accompagnée d'une évolution des courants commerciaux, d'une diversification des échanges de biens et services, de l'apparition de formes complexes d'échange et enfin, d'une internationalisation des relations commerciales. Si, dans le passé, les usages commerciaux et financiers s'adaptèrent aux besoins exprimés, entretenant ainsi le développement du commerce, par contre, l'apparition récente et soudaine de besoins nouveaux et complexes entre des partenaires de niveau technologique différent n'a pas entraîné la création de nouveaux instruments commerciaux. Les outils classiques avaient été conçus pour des usages précis entre des partenaires de niveau de développement proche mais, nous ne pouvons ignorer cependant que des aménagements aient été apportés sur le plan du financement comme sur le plan du contenu aux formules existantes, sans grande réussite malgré tout dans le domaine du transfert des compétences industrielles. Ce besoin de nouveaux instruments, non satisfait par les formules actuelles, apparaît de plus en plus essentiel pour le développement de telles relations dans le futur.

D'autre part, les pays du Sud, prenant conscience, à la fois, du déséquilibre de leurs relations avec les pays du Nord et du caractère stratégique de leurs ressources, revendiquent l'instauration d'un nouvel ordre économique mondial bâti sur des échanges

équilibrés entre les pays du Nord et du Sud. Les contreparties suffisamment fortes en possession des partenaires permettent d'envisager un rééquilibrage de leurs relations économiques. L'échange technologie contre ressources doit donc être considéré comme la base de l'équilibre futur des relations entre pays du Nord et du Sud. Il importe, par conséquent, que dans l'ensemble des réaménagements (dialogue Nord-Sud , coopération Sud-Sud ou négociation bilatérale) cette dimension de l'équilibre apparaisse. Dans le domaine plus particulier des relations bilatérales qui nous préoccupent, les arrangements industriels doivent donc intégrer cette composante : échange technologie contre ressources. Cette approche combinant les avantages du troc et de l'échange monétaire, constitue un système de garanties pour les partenaires par l'existence de dissuasions économiques réciproques.

Sur un autre plan, l'interdépendance des relations économiques internationales amène les pays du Sud à sauvegarder leur indépendance politique par une diversification de leurs relations. Les objectifs de leurs relations avec les pays du Nord visent à respecter les principes d'équilibre, de respect, de non ingérence et d'intérêt mutuel. Le non respect de ces principes dans la pratique, les amènent à établir des relations à court terme et les seules relations économiques à long terme existantes sont induites par des relations politiques privilégiées. Mais le domaine de la coopération industrielle exige l'établissement de relations économiques à long terme entre les partenaires. La conciliation de cette contrainte et des impératifs politiques nous amène à rechercher un cadre de relations à long terme respectant les principes ci dessus et présentant des caractéristiques d'équilibre et de forte stabilité. La portée d'un tel accord ne pouvant être que sectorielle de façon à permettre la diversification des partenaires, secteur par secteur et pour bénéficier sur le plan technologique de la cohérence sectorielle. Cette approche s'oppose à la parcellisation des échanges industriels, corollaire d'une vision monétaire des relations économiques et vise à accroître l'efficacité des échanges.

Par ailleurs, la situation très diversifiée des pays en voie de développement et les spécificités de chaque secteur, contraignent à une formulation souple des nouveaux arrangements industriels à long terme. Leur adaptabilité à la diversité des situations

sera le meilleur garant de leur universalité. L'une des raisons des échecs des formules les plus couramment utilisées dans le domaine industriel est leur inadéquation à toutes les situations. Aussi, les propositions devront respecter cette diversité internationale et intersectorielle.

Enfin, les relations des pays du Sud avec les pays industrialisés à économie de marché souffrent, dans le domaine industriel, du faible rôle officiel de l'Etat du pays industrialisé. L'étanchéité officielle entre l'Etat et les firmes pénalise les pays du Sud dans la mesure où aucune garantie réelle ne leur est accordée en cas de défaillance des firmes industrielles. La fiction de la privatisation des firmes permet aux pays industrialisés de laisser s'organiser l'emmagasinement optimal des rentes de situation vis à vis des pays du Sud; par contre, dès que les intérêts commerciaux des firmes sont en jeu, des pressions sont exercées sur les pays du Sud par les Etats des pays du Nord.

Pour faire apparaître l'Etat du pays industrialisé dans les relations industrielles, il importe que les enjeux soient importants sur le plan économique ou politique. Ainsi, dans la période actuelle, une sécurisation énergétique ou minière incite l'Etat du pays industrialisé à sortir de son rôle officiel, et à offrir des compensations technologiques. Les propositions faites au titre des arrangements industriels à long terme prendront en compte ces éléments de façon à obtenir une intervention directe des Etats des pays industrialisés.

En conclusion, face à des besoins nouvellement exprimés et mal satisfaits, les arrangements industriels à long terme tentent, par un équilibre organisé entre technologie et ressources, de permettre une coopération efficace à long terme, sur un plan sectoriel, entre des partenaires de niveau technologique différent et sous le contrôle de Etats partenaires.

Les buts de l'étude :

La recherche de nouvelles formes d'arrangements industriels s'inscrit dans l'approche d'un rééquilibrage des relations industrielles entre pays industrialisés et pays en voie de développement. Elle vise à compléter les tentatives actuelles tendant soit, à mettre en place un nouvel ordre économique mondial soit, à apporter des modifications aux formes actuelles des arrangements industriels.

Au niveau sectoriel industriel, ces démarches ne pouvaient, malheureusement dans l'immédiat, apporter de réponse satisfaisante. Soucieuse de cette lacune, l'Organisation de Nations Unies pour le Développement Industriel (O.N.U.D.I) prenait en charge cette préoccupation en proposant la notion de contrat de développement sectoriel, au niveau bilatéral. Cette initiative, réunissant les avantages des approches précédentes, en les complétant, s'efforce d'établir des relations équilibrées entre les partenaires de niveau industriel différent, dans un secteur industriel précis et à long terme.

Pour conserver un caractère universel, il importe que cet apport ne se limite pas à la formulation d'un nouvel outil de relations contractuelles, mais qu'il puisse s'adapter à la diversité des situations des partenaires concernés du Nord et du Sud. Faisant intervenir le souci d'équilibre, la notion d'accord bilatéral et la nécessité de relations à long terme, cette proposition devait consister en l'exposé d'une méthode de construction de nouvelles formes d'arrangements industriels adaptée à chaque secteur et à chaque partenaire.

Une telle démarche, séduisante à l'esprit, pouvait-elle conduire, en pratique à l'élaboration d'une nouvelle forme d'arrangement industriel? Cette interrogation devait trouver sa réponse dans une tentative d'application au niveau d'un secteur. Le choix du secteur d'expérimentation devait s'effectuer en faveur de la sidérurgie

pour les raisons suivantes :

- degré d'avancement des travaux de l'ONUDI dans ce domaine,
- facilité de réunir l'information exigée par la méthode,
- place particulière de la sidérurgie dans le processus d'industrialisation des pays en voie de développement.

Alors, pourrait-on légitimement se demander, pourquoi une telle communication dans une réunion portant sur les biens d'équipements ? Il a semblé important, dans la phase des travaux de l'ONUDI dans ce secteur, de montrer l'apport de la notion de contrat de développement sectoriel. Les études en cours portant sur la typologie, le niveau de complexité des produits, la polyvalence des outils de production, les voies d'entrée possible pour les pays en voie de développement, permettant ultérieurement une application de la méthode au secteur. Mais l'utilisation immédiate de la méthode est déjà possible pour certains biens standards. Enfin, comme le montre l'application au secteur sidérurgique, il est possible de constituer, à travers les contrats d'autres secteurs, des bases d'accroissement de la production en biens d'équipements spécifiques et standards.

L'intérêt essentiel d'une telle communication réside donc dans l'exposé d'une méthode de construction des nouveaux arrangements industriels, même si, pour des raisons pratiques, le secteur sidérurgique a été choisi comme domaine d'application. La méthode reste générale cependant et applicable, en particulier, au secteur des biens d'équipements.

Définition du contrat sectoriel de développement :

Avant de présenter la méthode, il importe de définir la notion de contrat sectoriel de développement pour une meilleure compréhension générale. La définition qui nous a semblé la plus pertinente est celle ci :

" Contrat sectoriel, multiforme, de longue durée, entre deux partenaires de niveau industriel différent et basé sur un échange équilibré du type : quantum de développement contre ressources stratégiques. Issu méthodiquement de l'analyse sectorielle des potentialités et des complémentarités, il suppose la collaboration de l'ensemble des partenaires concernés sous le leadership respectif de leur gouvernement. L'équilibre global du contrat réside, alors, dans

l'acceptation des parties intéressées, de réaliser une liste programmée à long terme d'objectifs de développement sur lesquels une structure l'architecture juridique, technologique, financière et commerciale du contrat. En contrepartie de cette coopération et de prix plus étudiés, le partenaire le moins favorisé industriellement assure une compensation conséquente à son vis à vis ".

L'exposé de la méthode :

A partir d'un secteur industriel précis, le pays en voie de développement doit établir les niveaux progressifs de maîtrise industrielle, éventuellement dresser l'arbre des décisions technologiques, mettre en lumière le système des éléments entrant dans la prise de décision de l'investissement, connaître les éléments échappant à son influence, analyser les formes de contrôle sur ces éléments, saisir l'articulation de ces contrôles, apprécier sa propre situation, dresser la liste des éléments de négociation, analyser l'évolution à long terme de ses ressources, imaginer les solutions, distinguer les solutions relevant des négociations Nord-Sud, d'une coopération Sud-Sud et celles relevant d'accords bilatéraux, situer les partenaires complémentaires possibles, connaître leur stratégie dans le secteur, établir le système de compensations et enfin, construire l'arrangement industriel en conséquence.

Une telle méthode exige donc pour son application une bonne connaissance du secteur, de son développement technologique, des acteurs et de leur stratégie. Elle implique, pour le pays du Sud qui l'utilise, une prise de conscience de son propre niveau de maîtrise industrielle, la définition d'une stratégie de développement au niveau du secteur, une hiérarchisation des objectifs visés et enfin la volonté de sortir de l'échange classique technologie-monnaie. L'expérimentation de la méthode paraît donc essentielle pour démontrer son caractère utilitaire. Les études en annexe permettront de suivre le cheminement du processus d'analyse dans le secteur industriel choisi. La première étude est consacrée exclusivement à l'application de la méthode et débouche sur les thèmes fondamentaux à inscrire dans un contrat de développement. La seconde étude reprend, de manière plus détaillée, l'analyse des conclusions précédentes de façon à tester leur cohérence et bâtir le système apports-contreparties. Si la première étude tente de justifier la notion de contrat de développement sectoriel et de situer sa place dans les relations

économiques internationales, la seconde exploite les informations fournies dans la première pour tenter de recenser les thèmes possibles d'un contrat de développement dans le secteur.

Les résultats de la méthode :

Nous les exposerons de manière synthétique en regroupant les conclusions.

Principes de construction de l'arrangement industriel :

- structuration de l'arrangement industriel autour de partenaires complémentaires : engineering, producteur sidérurgique, fournisseur d'équipements, Maître de l'Ouvrage, états des pays concernés.
- équilibre du contrat basé sur les garanties de développement sectoriel à long terme en contrepartie d'une garantie d'approvisionnement en ressources stratégiques.
- répartition des risques du contrat conformément aux responsabilités naturelles de chaque partenaire.
- planification des objectifs de développement.
- choix préalable des contreparties et établissement du système de primes liées à la réalisation des objectifs.
- délimitation de la concurrence à partir de l'analyse faite des potentialités et des complémentarités des partenaires possibles.
- construction du schéma d'organisation des relations entre les partenaires.

Thèmes possibles du contrat de développement :

Financement

- liaison du financement avec les résultats de la montée en production
- extension du financement aux besoins financiers induits par la période de montée en production.
- extension du financement aux besoins en monnaie locale.

Coût d'investissement

- analyse des choix technologiques offerts et choix des variantes économiques.
- élaboration par des partenaires compétents du contenu détaillé, complet et adapté aux conditions locales des études de conception. Ces études devant être disponibles préalablement à la négociation de façon à permettre un accord entre les partenaires sans ambiguïté et

sans surprises financières.

- refus des solutions classiques de réalisation qui n'engagent ni technologiquement ni financièrement les partenaires du pays industrialisé.

Intégration nationale

- mise en place d'une structure d'engineering national au niveau de détail ou de conception générale ou de process.
- recherche d'un objectif d'intégration compatible avec la planification intersectorielle et mise en place des moyens correspondants.
- analyse de la problématique de la fabrication locale des pièces de rechange et prise en charge des objectifs fixés dans le contrat de développement sectoriel.
- usage extensif des techniques d'utilisation des produits sidérurgiques de la future usine et assistance des partenaires, à la réalisation dans le temps de cet objectif.

Montée en production

- mise en place d'une organisation du transfert technologique chargée de veiller à la réalisation des conditions suivantes (entre autres)
 - qualité et volume des relations entre les partenaires
 - adaptabilité de la conception aux conditions locales
 - organisation pédagogique et dynamique de la montée en production
 - qualité et volume de la documentation et de la formation (individuelle et collective)
- assistance à la fabrication locale des pièces de rechange, à la constitution de stocks utiles et à la livraison rapide de pièces importées.

Gestion

- mise en place des approvisionnements en matières premières (coke), consommables, pièces de rechange suivant des formules garantissant la stabilité des prix et des livraisons.
- assistance à l'amélioration de la productivité .
- mise en place des conditions sociales garantissant la stabilité du personnel.

Système de contreparties

L'élaboration du système des contreparties est complexe car elle

dépend des potentialités et des complémentarités des partenaires mais aussi, du nombre et du volume des objectifs fixés.

Pour choisir le système le mieux adapté, le pays en voie de développement devra, tout d'abord, établir des formules de base du type suivant :

- prime financière
- livraison à long terme à taux préférentiel de matières premières minérales ou agricoles
- accord commercial à long terme
 - ° sur des produits sidérurgiques
 - ° sur des biens d'équipements

Il devra choisir entre ces différentes formules après avoir testé leurs valeurs respectives du point de vue de chaque partenaire.

En fait, il est probable que la solution optimale sera une combinaison de ces formules permettant à chaque période de définir l'intéressement financier le mieux adapté aux partenaires concernés par la réussite des objectifs de la période.

Le système choisi devra être suffisamment intéressant pour que l'Etat du pays industrialisé accepte de donner sa garantie au contrat de développement de telle façon que cette garantie puisse jouer naturellement, tout au long du déroulement du contrat, en faveur de la réalisation des objectifs fixés.

Conclusions :

Les relations économiques internationales se caractérisent par une interdépendance de plus en plus marquée avec le développement des échanges. Les pays en voie de développement ont réalisés progressivement la nécessité d'asseoir cette interdépendance sur des bases plus justes, conscients en cela de leurs propre retard économique mais aussi de la valeur de leurs ressources. Pour y arriver, différentes voies de négociation ont été ouvertes entre les pays du Nord et du Sud. Notre proposition est une de ces voies possibles; elle a pour principal mérite de présenter une formule conforme aux besoins et aux possibilités des pays en voie de développement.

Les échanges sous forme monétaire sont particulièrement adaptés à des pays industrialisés procédant à des échanges sur des biens et

services; car leur niveau de développement leur permet d'utiliser pleinement les avantages d'une telle pratique. Par contre, pour les pays en voie de développement l'échange monétaire les défavorise même s'ils disposent de grandes ressources financières. En effet, dans le domaine de la technologie il ne suffit pas d'avoir des ressources pour bien acheter, bien utiliser et bien gérer. Toute formule permettant de réaliser un sorte d'échange technologie contre ressources conduit des partenaires de niveau industriel différent à un meilleur équilibre car elle les situe dans des conditions d'égalité en cas d'échange non conforme.

C'est donc l'un des mérites du contrat de développement d'avoir pris en compte l'organisation de l'interdépendance économique sur des bases bilatérales, d'avoir permis par le système des contreparties un équilibrage des relations entre partenaires et enfin, d'établir sur des bases méthodiques la coopération.



